

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Convocation envoyée le            | 06.07.23 |
| Nombre de conseillers en exercice | 23       |
| Nombre de présents                | 14       |
| Nombre de votants                 | 17       |

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Ariane BARONI, Sophie HUBERT, Céline PIERROT, Christine ROBE, Martine BOUCHERY, Elodie DUPETY, Christine ANGEVIN.

Messieurs, Emmanuel DUMENIL, Lionel PINAULT, Marc THIRY, Valentin DUPONT, Dimitri FULNEAU, Christophe MALBRANT, Miguel PRIETO.

Absents ayant donné procuration :

Mesdames, Martine GARRIGUE à Monsieur Dimitri FULNEAU, Sandra NERISSON à Monsieur Emmanuel DUMENIL.

Messieurs Jean-Pierre RIOT à Madame Martine BOUCHERY

Absents :

Mesdames, Sylvie AVRY, Anne-Sophie LAURE.

Messieurs, Laurent LELIEVRE, Richard MARTIN, Antoine ORSONI, Éric DAUBIGIE.

Le quorum étant atteint, Monsieur Dimitri FULNEAU est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Budget Communal - Vote d'un emprunt de 500 000 € auprès de l'Agence France Locale**

Monsieur Dimitri FULNEAU, Adjoint en charge des finances, présente le rapport suivant :

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant le projet relatif à l'aménagement de cheminements doux.

Considérant qu'il y a lieu de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000 € (cinq cent mille euros), inscrit au budget de la Commune, pour le financement de ce programme de travaux,

Trois établissements bancaires (Crédit Agricole, Agence France Locale et Caisse d'Épargne) ont été consultés et ont soumis une proposition financière.

Il en ressort que l'Agence France Locale présente la meilleure offre de prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- 1) **DECIDE** de recourir à l'Agence France Locale comme organisme prêteur, pour financer les dépenses d'investissement.
- 2) **RETIENT** la proposition financière de prêt d'un montant de 500 000 € sur 15 ans.
- 3) **RETIENT** l'offre financière dont les principales caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :
  - Montant du contrat de prêt : 500 000 euros (cinq cent mille euros)
  - Durée totale : 15 ans
  - Date de déblocage : 25 juillet 2023
  - Taux fixe : 3.92%
  - Fréquence : trimestrielle
  - Mode d'amortissement : échéances constantes
  - Annuité : 43 824,72 €
  - Base de calcul : Base 30/360
  - Frais de dossier : aucun
  - Commission d'engagement : aucune

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

4) **VOTE** l'étendue des pouvoirs du signataire :

Monsieur DUMENIL Emmanuel est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

5) **RAPPELLE** que la recette a été inscrite au chapitre 16 - article 1641 du budget 2023.

6) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Pour extrait conforme, le 12 juillet 2023  
Le Maire,



Emmanuel DUMENIL

Le Secrétaire de Séance,



Dimitri FULNEAU

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans